

**De:** Karine karine.revillon@gmail.com  
**Objet:** Fwd: 9 allée des Mares à Noisy-le-Roi - Carport Révillon  
**Date:** 27 novembre 2024 à 13:52  
**À:** Immobilier Vincent Fesneau plumfideis@gmail.com

K

Coucou Vincent,

Voici un retour de l'urbanisme de Noisy....

Début du message transféré :

**De:** Sylvie BOURDON <sbourdon@noisyleroi.fr>  
**Date:** 27 novembre 2024 à 13:44:49 UTC+1  
**À:** "karine.revillon" <karine.revillon@gmail.com>, inspectiondessites78.dsp.snp.driat-if@developpement-durable.gouv.fr  
**Cc:** DIORÉ Aurélia <aurelia.diore@culture.gouv.fr>, Service URBANISME <urbanisme@noisyleroi.fr>  
**Objet:** RE: 9 allée des Mares à Noisy-le-Roi - Carport Révillon

Bonjour,

J'en profite pour préciser que le PLU actuellement en vigueur dans la zone UG réglemente les clôtures comme suit :

"Les clôtures seront constituées d'un muret doublé d'une haie vive ou d'un muret surmonté d'une grille. Leur hauteur courante sera de 2 mètres maximum hors tout ou d'une hauteur adaptée en fonction des pentes naturelles ou de situation particulière.

Toutefois, des **murs d'une hauteur maximum de 1,80 mètre** sont admis, à condition que leur partie sommitale soit traitée à l'aide d'un chaperon en pente couvert de tuiles ou maçonnerie ou pierre d'une saillie réduite.

L'arase de ces clôtures suivra en principe la pente naturelle du terrain, avec de légers décrochements possibles lorsque la pente sera trop accusée."

Cordialement

<Outlook-vjhtawkw.png>

**Sylvie BOURDON**

Responsable du Service Urbanisme

Mairie de Noisy-Le-Roi

Tél. : 01 30 80 08 11

Port : 06 69 09 40 72

[www.noisyleroi.fr](http://www.noisyleroi.fr)

Soyez **éco...**, n'imprimez ce courriel que si nécessaire, **...logique**

---

**De :** inspectiondessites78.dsp.snp.driat-if@developpement-durable.gouv.fr  
<inspectiondessites78.dsp.snp.driat-if@developpement-durable.gouv.fr> de la part de  
inspectiondessites78 - DRIEAT IF/SNP/DSP <inspectiondessites78.dsp.snp.driat-  
if@developpement-durable.gouv.fr>

**Envoyé :** mardi 26 novembre 2024 18:06

**À :** "karine.revillon" <karine.revillon@gmail.com>

**Cc :** Sylvie BOURDON <sbourdon@noisyleroi.fr>; "DIORÉ Aurélia" <aurelia.diore@culture.gouv.fr>

**Objet :** Re: 9 allée des Mares à Noisy-le-Roi - Carport Révillon

Madame,

Pour faire suite à notre rencontre de ce matin, voici mes observations:

- le carport devra être réalisé plus en harmonie avec les constructions traditionnelles locales à savoir: toiture à une seule pente recouverte de zinc naturel posé à joint debout, sans bande de rive périphérique. Les parois seront soit à lames verticales en bois naturel pré-grisé, soit recouvertes d'un treillage permettant à des plantes grimpantes d'essences locales de pouvoir y évoluer.
- Les sols, incluant celui situé sous le carpot, ne seront pas imperméabilisés et pourront être traités soit en pavés à joint enherbés, soit en grave calcaire, soit en gravier de teinte ocre.
- Conformément au PLU, il conviendrait de régulariser les clôtures situées sur les futures limites mitoyennes. Les murs réalisés en maçonnerie ne devront pas excéder 2m de hauteur pris au point le plus défavorable (le mieux étant de se caler à la portion de mur en pierre existant). L'enduit sera réalisé au mortier de chaux de ton pierre ocre clair et de finition talochée. La couverture sera réalisée en tuiles de terre cuite petit moule de ton brun-rouge (voir dernière photo ci-jointe). Les claustras en bois ne sont pas autorisés. Les nouvelles clôtures devront être réalisées soit en pierre naturelle locale (moellons de calcaire ou meulrières); jointoyés à fleur de parement, au mortier de chaux de ton pierre, soit par un grillage à simple torsion en acier galvanisé, doublé d'une haie vive d'essences locales et champêtres (voir liste "plantons local en IDF" réalisée par l'ARB).
- L'implantation des clôtures devra être réalisée de manière à respecter les règles du PLU en terme de distance minimale des façades vis-à-vis des limites séparatives, à respecter avec les vues principales, etc.

Je vous invite à nous envoyer le dossier avant dépôt en mairie, afin de vous assurer d'un avis favorable lors du passage du dossier en commission (CDNPS).

Bien cordialement,

**France CHAPRON**

Inspectrice des sites des Yvelines

Architecte et urbaniste de l'état

DRIEAT / SNP / DSP

12 cours Louis Lumière 94300 Vincennes

Bureau : 127

Tel : +33 187364483 - Mobile : +33 762768695

[www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)



Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction Régionale et  
Interdépartementale de  
l'Environnement, de  
l'Aménagement et des Transports  
d'Ile-de-France**

Le 07/11/2024 à 15:29, > karine.revillon (par Internet) a écrit :

Chère Madame,

Je vous propose donc le mardi 26 novembre à 10h30.

Bien cordialement,

Karine Revillon

Le 6 nov. 2024 à 17:26, inspectiondessites78 - DRIEAT IF/SNP/DSP emis par CHAPRON France - DRIEAT IF/SNP/DSP <inspectiondessites78.dsp.snp.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr> a écrit :

Chère Madame,

Je suis navrée mais j'ai un autre rendez-vous qui l'a remplacé. Ça part très vite...

Bien cordialement,

**France CHAPRON**

Inspectrice des sites des Yvelines

Architecte et urbaniste de l'état

DRIEAT / SNP / DSP

12 cours Louis Lumière 94300 Vincennes

Bureau : 127

Tel : +33 187364483 - Mobile : +33 762768695

[www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

<igjfpnalcdgcipe.gif>

**Direction Régionale et  
Interdépartementale de  
l'Environnement, de  
l'Aménagement et des Transports  
d'Ile-de-France**

<feacmdophpbfpnlm.gif>

Le 05/11/2024 à 09:57, > karine.revillon (par Internet) a écrit :

Chère Madame,

mon impératif a été annulé.  
Vous est-il toujours possible de venir le 20 novembre à 11h ?

Veuillez accepter toutes mes excuses pour cette nouvelle modification.

Bien cordialement,  
Karine Revillon

Le 4 nov. 2024 à 15:28, inspectiondessites78 - DRIEAT IF/SNP/DSP emis par CHAPRON France - DRIEAT IF/SNP/DSP <[inspectiondessites78.dsp.snp.driat-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:inspectiondessites78.dsp.snp.driat-if@developpement-durable.gouv.fr)> a écrit :

Madame,

Je ne suis malheureusement pas disponibles à ces dates-là.  
Voici mes prochaines disponibilités:  
- Mardi 26 novembre matin  
- Mercredi 27 novembre matin  
- Jeudi 28 novembre toute la journée  
Bien cordialement,

**France CHAPRON**

Inspectrice des sites des Yvelines  
Architecte et urbaniste de l'état  
DRIEAT / SNP / DSP

12 cours Louis Lumière 94300 Vincennes  
Bureau : 127  
Tel : +33 187364483 - Mobile : +33 762768695  
[www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

<kpjddkogkhffbnf.gif> **Direction Régionale et  
Interdépartementale de  
l'Environnement, de  
<klifeehnibbkkgi.gif> l'Aménagement et des Transports  
d'Ile-de-France**

Le 30/10/2024 à 07:19, > karine.revillon (par Internet) a écrit :  
Chère Madame,

J'ai malheureusement un imprévu pour notre rendez-vous du 20 novembre, serait-il possible de le décaler à la même heure le 21 ou 22 novembre ?

Veuillez accepter toutes mes excuses pour ce changement.

Bien cordialement,  
Karine Revillon

Le mer. 9 oct. 2024 à 18:38, inspectiondessites78 - DRIEAT IF/SNP/DSP emis par CHAPRON France (Inspectrice des sites) - DRIEAT IF/SNP/DSP <[inspectiondessites78.dsp.snp.driat-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:inspectiondessites78.dsp.snp.driat-if@developpement-durable.gouv.fr)> a écrit :

Chère Madame,

C'est bien noté.  
Bien cordialement,

**France CHAPRON**

Inspectrice des sites des Yvelines  
Architecte et urbaniste de l'état  
DRIEAT / SNP / DSP

12 cours Louis Lumière 94300 Vincennes  
Bureau : 127  
Tel : +33 187364483 - Mobile : +33 762768695  
[www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

<afddniffjlcjaej.gif> **Direction Régionale et  
Interdépartementale de  
l'Environnement, de  
<bffkfkmpifjicjn.gif> l'Aménagement et des Transports  
d'Ile-de-France**

Le 09/10/2024 à 18:06, > karine.revillon (par Internet) a écrit :  
Chère Madame,

Je vous remercie pour votre retour et vous propose le mercredi 20 novembre à 11h.

Bien cordialement,  
Karine Revillon

Le 9 oct. 2024 à 17:27, inspectiondessites78 - DRIEAT IF/SNP/DSP emis par CHAPRON France - DRIEAT IF/SNP/DSP <[inspectiondessites78.dsp.snp.driat-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:inspectiondessites78.dsp.snp.driat-if@developpement-durable.gouv.fr)> a écrit :

Madame,

Je vous remercie. Je me permets de mettre également Mme Bourdon responsable urbanisme de la ville en copie et qui voudrait se joindre à nous.  
Voici mes prochaines disponibilités:

- mardi 12 novembre matin
- mercredi 20 novembre toute la journée
- vendredi 22 novembre toute la journée

Bien cordialement,

**France CHAPRON**

Inspectrice des sites des Yvelines  
Architecte et urbaniste de l'état  
DRIEAT / SNP / DSP

12 cours Louis Lumière 94300 Vincennes  
Bureau : 127  
Tel : +33 187364483 - Mobile : +33 762768695  
[www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

<dagaigfhghkbildj.gif> | **Direction Régionale et  
Interdépartementale de  
l'Environnement, de  
<ljbmfophknnihdmc.gif> | l'Aménagement et des Transports  
d'Ile-de-France**

Le 08/10/2024 à 11:07, > karine.revillon (par Internet) a écrit :  
Madame, Monsieur,

Je fais suite à votre dernier message dont je vous remercie.

Je suis actuellement à Grasse pour trois semaines afin de régler des dossiers dans le cadre de la succession de mon père.

Je serai de retour sur Noisy le 8 novembre et suis à votre disposition pour un rendez-vous sur site à partir du mardi 12 novembre.

Merci de revenir vers moi pour bloquer la date et heure de rendez-vous,

Bien cordialement.  
Karine Revillon

Le 30 sept. 2024 à 17:05, inspectiondessites78 - DRIEAT IF/SNP/DSP emis par CHAPRON France - DRIEAT IF/SNP/DSP <[inspectiondessites78.dsp.snp.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:inspectiondessites78.dsp.snp.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr)> a écrit :

Madame,

J'ai reçu votre projet cité en objet de ce mail en date du 23 septembre 2024. Je vous informe que celui-ci se situe en site classé de la Plaine de Versailles par décret du 7 juillet 2000.

La protection du site a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pittoresque.

Tous les permis y sont soumis, à autorisation du ministre chargé des sites après avis de l'architecte des bâtiments de France, de l'inspection des sites et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

Le délai d'instruction est de huit mois avec silence vaut refus.

Afin que je puisse apprécier l'impact de votre projet sur le site classé, serait-il possible de venir visiter votre terrain je vous prie?

Bien cordialement,  
--

**France CHAPRON**

Inspectrice des sites des Yvelines  
Architecte et urbaniste de l'état  
DRIEAT / SNP / DSP

12 cours Louis Lumière 94300 Vincennes  
Bureau : 127  
Tel : +33 187364483 - Mobile : +33 762768695  
[www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

<fplhdonclhgggico.gif> | **Direction Régionale et  
Interdépartementale de  
l'Environnement, de  
<mhonpiepifphhefp.gif> | l'Aménagement et des Transports  
d'Ile-de-France**



## Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- IMG\_9335.JPG (4 Mo)
- IMG\_9336.JPG (4 Mo)
- IMG\_9337.JPG (4 Mo)
- IMG\_9338.JPG (4 Mo)
- IMG\_9339.JPG (3 Mo)
- IMG\_9340.JPG (4 Mo)
- IMG\_9341.JPG (2 Mo)
- IMG\_9342.JPG (3 Mo)
- IMG\_9343.JPG (6 Mo)
- IMG\_9344.JPG (4 Mo)
- IMG\_9345.JPG (5 Mo)
- IMG\_9346.JPG (4 Mo)
- IMG\_9347.JPG (4 Mo)
- IMG\_9353.JPG (6 Mo)

14 fichiers, taille totale: 61 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **jeudi 26 décembre 2024 à 18:06 (CET)**.

**Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :**

- [https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=Blqt8cS0RaWKOtgl\\_17SJ4qLgQ8H\\_u\\_uDu8OZIYe6vo](https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=Blqt8cS0RaWKOtgl_17SJ4qLgQ8H_u_uDu8OZIYe6vo)

*Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.*

---

### Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires  
© Ministère de la Transition énergétique

## Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- IMG\_9335.JPG (4 Mo)
- IMG\_9336.JPG (4 Mo)
- IMG\_9337.JPG (4 Mo)
- IMG\_9338.JPG (4 Mo)
- IMG\_9339.JPG (3 Mo)
- IMG\_9340.JPG (4 Mo)
- IMG\_9341.JPG (2 Mo)
- IMG\_9342.JPG (3 Mo)
- IMG\_9343.JPG (6 Mo)
- IMG\_9344.JPG (4 Mo)
- IMG\_9345.JPG (5 Mo)
- IMG\_9346.JPG (4 Mo)
- IMG\_9347.JPG (4 Mo)
- IMG\_9353.JPG (6 Mo)

14 fichiers, taille totale: 61 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **jeudi 26 décembre 2024 à 18:06 (CET)**.

**Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :**

- <https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=gUlqjxJLN8-tGHcv4Ww20c5BQcQQc4QANwnuNaxtnUM>

*Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.*

---

### Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires  
© Ministère de la Transition énergétique



